



NOTRE ÉTABLISSEMENT ADHÈRE À LA CHARTE DU RÉSEAU RÉFÉRENT HANDICAP DANS LES ORGANISMES DE FORMATION

- Un accueil par un référent handicap identifié
- Une adaptation du parcours de formation
- Une relation étroite avec les partenaires et acteurs du parcours de formation

UN ACCOMPAGNEMENT ET UN RELAIS POUR LE CANDIDAT EN SITUATION DE HANDICAP, À CHAQUE ÉTAPE DU PARCOURS DE FORMATION

• **En amont de la formation :** l'identification des contraintes au regard du projet professionnel et des possibilités d'aménagement.

1 PENDANT LE PARCOURS DE FORMATION

- Entretiens individualisés
- Conseils sur l'orientation
- Conseils sur les démarches administratives
- Analyse et mise en place des moyens de compensation
- Aménagement possible de la durée et du parcours de formation

2

UN ACCOMPAGNEMENT EN ENTREPRISE

- Relais pour l'adaptation du poste de travail en lien avec des partenaires : AGEFIPH, CAP EMPLOI, SAMETH, ALTHER, FIPHFP, CARSAT (voir au dos)



4 UN SUIVI APRÈS LE PARCOURS LA FORMATION

- Relais auprès du réseau pour favoriser l'insertion professionnelle
- Conseils pour le suivi des démarches

3 DES AMÉNAGEMENTS ÉVENTUELS

- Pendant le parcours de formation et de validation (évaluation, examen, test)
Ex : 1/3 temps supplémentaire, assistance d'un interprète, matériels, logiciels...